



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **TREIZE AVRIL** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 07 avril 2021.

Département
de la Gironde

Commune
de

La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, M. BUSSE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, Mme DESMOLLES, M. SLACK, Mme SECQUES, Mme COUSIN, M. BOUYROUX, Mme DELEPINE, M. VOTION, Mme PLANTIER, M. BOUCHONNET, Mme PETAS, M. MAISONNAVE, M. DUCASSE, Mme DELMAS, Mme PHILIP, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, M. CHAUTEAU, Mme PAMIES, M. DEISS

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme PLANTIER

Rapporteur : M. DAVET

DEL2021-04-110

**SAISINE DE L'ÉTAT SUR LA MISE EN 2X3 VOIES DE L' A63
ENTRE BORDEAUX ET SALLES PAR RECOURS A UNE CONCESSION
AUTONOME ET SUR L'INTEGRATION DANS LE PERIMETRE DE LA
CONCESSION DE L'A660 AVEC REMISE A NIVEAU**

MOTION DE LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

Mes chers collègues,

Par lettre datée du 02 février 2021, Madame la Préfète de Région a souhaité recueillir l'avis de la COBAS sur le projet portant sur la mise en 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Après examen approfondi des différentes possibilités décrites sur cette future concession, les quatre Maires de la COBAS ont rédigé ensemble une lettre de réponse à Madame la Préfète de Région dans laquelle ils formulent leur opposition totale au projet.

Si la question de la mise à 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne. Il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon qui vivent, travaillent sur le Bassin et à Bordeaux de financer les infrastructures des échanges internationaux. Les péages envisagés sur l'A63 et l'A660 ne sont pas acceptables.

Par ailleurs, l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession se traduit dans le projet par la création du péage au niveau du Teich alors même que se terminent les travaux engagés par la COBAS qui vient de financer à hauteur de 55 millions d'euros l'aménagement de l'A660 et la RN 250, afin d'améliorer la desserte du Sud Bassin.

Nous rappelons que cette somme a été intégralement financée par la collectivité locale sur une voie appartenant à l'Etat. Il en va du principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques puisque la COBAS a financé sans aucune subvention ces lourds travaux indispensables pour le désengorgement du territoire. Il n'est pas question que les contribuables du territoire payent deux fois.

Si l'Etat veut faire ces travaux de mise en 2x3 voies de l'A63, c'est à lui de les financer. On ne peut pas vouloir renforcer les liens avec les territoires et faire payer les Girondins pour aller à Bordeaux.

La Commune de LA TESTE DE BUCH considérant :

- que le projet ne prend pas en compte le financement à hauteur de 55 millions par la COBAS de deux échangeurs sur la commune de Gujan-Mestras et la mise en 2x2 voies de la RN 250 de l'échangeur de la Hume au rond-point de Bisserié à La Teste de Buch sous maîtrise d'ouvrage publique de l'Etat.
 - que le projet ne prend pas en compte le coût de la liaison depuis Lacanau de Mios jusqu'au Teich financée par les collectivités locales au titre du CPER,
 - que le projet de l'Etat constitue donc une rupture de l'égalité devant les charges publiques,
 - que le projet génère, pour éviter les péages, des itinéraires alternatifs qui impactent dramatiquement les voies internes et les centres villes des quatre communes de la COBAS mais aussi de Biganos et de Mios.
-
- **S'OPPOSE FAROUCHEMENT** à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession susvisée de l'A63,
 - **S'OPPOSE FAROUCHEMENT** à tout péage et notamment à celui du Teich (sortie n° 3),
 - **DEMANDE** en cas d'intégration, malgré notre totale opposition, de prendre en compte dans les charges et conditions de la concession une créance de 55 millions au profit de la COBAS,
 - **DEMANDE** le remboursement du coût de la liaison de Lacanau de Mios jusqu'au Teich financée par les collectivités au titre du CPER,
 - **DEMANDE** en cas de création de péages sur l'A63 et l'A660, la gratuité pour les habitants de la COBAS et de la COBAN,
 - **SOUTIENT** la position exprimée par la Présidente de la COBAS et les autres Maires de la COBAS à la Préfète de Région (courrier du 08 mars 2021).

Oppositions : M. DEISS – Mme PAMIES

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à la majorité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch

